

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'intérieur,
chargée de la citoyenneté*

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur,
chargée de la Citoyenneté

à

Monsieur le directeur général de la police nationale
Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale
Monsieur le secrétaire général du Comité interministériel de la prévention
de la délinquance et de la radicalisation

A PARIS, le 12 octobre 2020

- LETTRE DE MISSION -

Messieurs les directeurs généraux,
Monsieur le secrétaire général,

Pour la première fois, la lutte contre les dérives sectaires ressortit des attributions d'un membre du Gouvernement. En en confiant la responsabilité au ministre de l'Intérieur et à moi-même, le président de la République et le Premier ministre ont clairement énoncé l'objectif de relancer et renforcer cette politique publique qui participe à la protection des personnes vulnérables et incarne « la République qui protège ».

Le 31 août 2020, lors de la présentation de ma feuille de route, j'ai défini les premiers axes stratégiques visant à renforcer la mobilisation de l'Etat et de l'ensemble des forces vives contre les dérives sectaires.

En cohérence, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) est désormais rattachée au Ministère de l'Intérieur et intégrée au sein du secrétariat général du comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), pour affermir les relations avec forces de sécurité intérieure, les préfets et l'administration territoriale, les départements ministériels concernés par ce fléau des dérives sectaires.

A l'aune des signalements recueillis et des enquêtes judiciaires diligentées, force est de constater que le phénomène des dérives sectaires demeure prégnant ; il se renforce même au travers de formes renouvelées - de nouvelles radicalités préjudiciables à l'individu apparaissent.

Dans tous les territoires, les forces de sécurité intérieure sont en première ligne pour détecter, identifier, mais surtout lutter contre ces dérives sectaires. Je connais votre engagement pour cette République qui protège chacune et chacun.

Au moment où un nouvel élan est donné, je souhaite disposer d'un état actualisé et éclairé du phénomène des dérives sectaires en France.

Je vous confie, à cet effet et par la présente, la mission d'évaluer et de diagnostiquer l'état des dérives sectaires, selon deux dimensions principales :

① ⇒ vous conduirez une évaluation spécifique du mouvement religieux dit de « l'EGLISE DE PHILADELPHIE », dont une branche française - « LE JARDIN », sis à VERSAILLES (78), semble être dirigée par des proches de Xavier DUPONT de LIGONNES ; cette mission s'effectuera naturellement dans le respect des prérogatives de l'autorité judiciaire et de la confidentialité des éventuelles investigations en cours

② ⇒ vous veillerez également à analyser les nouvelles tendances des dérives sectaires et les moyens de lutte mis en place contre ces phénomènes, à identifier les éventuels freins à vos actions de lutte, et à formuler des propositions opérationnelles.

Vous pourrez vous appuyer en particulier sur les services ou unités placés auprès de vous :

- la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) ;
- la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES), auprès de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) ;
- l'Office central de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Les conclusions de cette mission me seront rendues dans un délai de deux mois.

La présente lettre de mission vaut délégation et doit vous permettre d'accéder aux informations et données que vous jugerez utiles ; de même, cette missive doit vous permettre également de conduire les entretiens nécessaires. Vous me rendrez compte de tout obstacle ou difficulté rencontré dans l'exécution de la présente mission.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les directeurs généraux et Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération très distinguée.



Marlène SCHIAPPA